

PROTOCOLE D'EXPOSITION AU SANG

Premiers Soins à faire en urgence

En cas de piqure, blessure

- Ne pas faire saigner
- Nettoyage immédiat de la zone cutanée lésée à l'eau et au savon puis rinçage
- Antisepsie avec dérivé chloré (Dakin ou eau de Javel à 2,6% de chlore actif dilué au 1/5) ou polyvidone iodée en solution dermique ou à défaut alcool à 70° (au moins 5 min)

En cas de contact direct du liquide biologique sur peau lésée :

- Mêmes protocoles de nettoyage et d'antisepsie de la zone atteinte que précédemment

En cas de projection sur muqueuses et yeux :

- Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique (au moins 5 minutes)

Prendre un avis médical dans l'heure Déclarer l'accident dans les 24 heures

Contactez le service des urgences le plus proche de votre établissement

CH Ville : 02 3.

- Afin d'évaluer le risque infectieux.
- Afin d'être informé sur les mesures à prendre :

Avant la 4^{ème} heure, le médecin référent ou de garde jugera de l'opportunité de la mise en place d'un traitement prophylactique.

- Afin d'établir le certificat médical initial d'accident du travail.

Entreprendre les formalités administratives

- Déclarer l'accident de service auprès de votre employeur sur le formulaire adéquat.

Mettre en place un suivi clinique et sérologique :

- Suivi VIH, VHC, VHB
- Il peut être fait soit par le médecin de prévention, par le médecin traitant, ou par le médecin référent,

Afin de minimiser le risque de contamination, le port de gants est indispensable.